

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'administration  
Mercredi 9 mars 2022 à 9h30 – Visio-conférence

## Relevé de décisions tenant lieu de compte-rendu de la séance

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Mesdames Marie Villette et Aurélie Timsit et Messieurs José-Manuel Gonçalves et Marc Le Coq ayant démissionné, le nombre de membres du Conseil d'administration est de 21. Le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 11 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<b>Collège des enseignants-chercheurs</b>			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez	X		
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin	X		
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou	X		
<b>Collège des ATS</b>			
Laurence Probst	X		
Aurélie Timsit			Démissionnaire
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier	X		
<b>Collège des étudiants</b>			
Charlotte Aristide	X		
Mariana Cyrino		X	Pouvoir à Mme Aristide
Théo Derrez		X	
Romain Robinet	X		
<b>Personnalités de droit</b>			
Pierre Liscia (Conseil régional d'IDF)		X	
Émilie Bartolo (CROAIF)		X	Pouvoir à Marion Cloarec-Simon
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		X	
<b>Personnalités qualifiées</b>			
Marion Cloarec-Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)		X	[Pouvoir non distribué]
José-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)			Démissionnaire
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP)		X	Pouvoir à Michel Terré
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)			Démissionnaire
<b>Nombre de voix</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
<b>Invités permanents</b>			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Frédéric Sallet (Secrétaire Général)	X		
Philippe Dehan, Président CPS et CFVE	X		
Catherine Maumi, Présidente CR et Vice-Président CPS	X		

Jérôme Candevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire	X		
Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'IDF, représenté par Mme Katya Samardzic	X		
Recteur d'académie ou représentant		X	

Madame D'Orazio, présidente du Conseil d'administration procède, en ouverture de séance, à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées permanentes.

À l'ouverture de la séance, la Présidente constate que le nombre de voix est de 17 (14 présents + 3 pouvoirs). Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H35 ouverture de la séance du Conseil d'administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
--------	--------	--------------------------------	---------------	-----------

9H30	1	<b>Approbation des CR-RD du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et du 12 janvier 2022</b> <b>Annnonce du renouvellement de Mme Lecourtois à la direction de l'ENSA-PLV</b>	Anne D'Orazio	- CR-RD du 01/12/2021 - CR-RD du 12/01/2022 - Arrêté de renouvellement de la direction ENSA-PLV/MC
------	---	--	---------------	--

**- Approbation du CR-RD du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Anne D'Orazio soumet au vote le compte-rendu, relevé de décision, du 01/12/2021, en indiquant qu'elle n'a reçu aucun élément correctif.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le relevé de décisions valant compte-rendu du Conseil d'administration du 01/12/2021.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 17

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 17**

**- Approbation du CR-RD du 12 janvier 2022**

Anne D'Orazio soumet au vote le compte-rendu, relevé de décision, du 12/01/2022, en indiquant qu'elle n'a reçu aucun élément correctif.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le relevé de décisions valant compte-rendu du Conseil d'administration du 12/01/2022.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 17

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 17**

**- Renouvellement Mme Lecourtois à la direction de l'ENSA-PLV**

Anne D'Orazio annonce que l'arrêté de renouvellement a été signé par la Ministre de la Culture le 31 janvier 2022 et félicite Caroline Lecourtois.

**Caroline Lecourtois** remercie les membres du CA pour la confiance accordée.

09H40	2	<b>Suivi stratégie immobilière :</b> <b>- Travaux de réception Ardennes et ouverture au public</b> <b>- Demande de participation de l'ENSA-PLV au COTECH du projet partenarial d'aménagement Plaine de l'Ourcq porté par l'EPT Est Ensemble</b>	Thomas Elefteriou Frédéric Sallet  Anne D'Orazio Caroline Lecourtois	- Dossier présentation PPA Plaine de l'Ourcq – EPT Est Ensemble – Cotech du 25 octobre 2021 et du 18 janvier 2022
-------	---	---	--	---

Arrivée de Théo Derrez à 9h45 ; le nombre de voix est porté à 18 voix (15 présents + 3 pouvoirs)

**Anne D'Orazio** annonce que les travaux de réception du site Ardennes sont achevés. L'établissement est dans l'attente du passage de la commission de sécurité pour autorisation d'ouverture du bâtiment aux différents utilisateurs et publics.

**Thomas Elefteriou** complète en disant que les derniers documents manquants du bureau de contrôle ont été reçus ce qui permet de déclencher la commission de sécurité. Il remercie la direction et l'implication de l'AMO de l'ENSA-PLV, Nicolas Meynard.

**Frédéric Sallet** ajoute que les travaux d'aménagement intérieur ont été réceptionnés. Il rappelle que le déménagement des laboratoires a été réalisé fin d'année 2021. L'atelier numérique va déménager le mois prochain, ainsi que le service informatique. Il rappelle également que le site des Ardennes va accueillir, sur 200 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage, l'ENSA Paris-Malaquais dont le déménagement de matériels est actuellement en cours. De même, l'école est en attente du mobilier pour équiper les salles, notamment les salles de cours.

**Gérald Gribé** demande, concernant le montant de travaux de cette opération si ceux-ci ont fait l'objet de dépassements, et dans l'affirmatif quelle en est la mesure ?

**Caroline Lecourtois** répond que le montant des travaux pour cette opération est de quatre millions deux cent cinquante mille euros (4.250.000,00 €) avec plusieurs travaux supplémentaires. Un tableau avec les données sera transmis aux administrateurs pour plus de détail.

**Anne D'Orazio** prend la parole sur la suite de la stratégie immobilière de l'établissement et de la question de la relocalisation. Elle rappelle que depuis l'été 2019 et avec l'appui de Mme Mireille Alphonse, plusieurs contacts ont été pris avec l'établissement public territorial (EPT) d'Est Ensemble. Celui-ci a de nouveau sollicité l'ENSA-PLV dans le cadre du projet partenarial d'aménagement (PPA) de la Plaine de l'Ourcq qu'il porte conformément aux dispositions de la loi ELAN. Elle rappelle que l'EPT Est Ensemble a compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire des neuf communes qu'il représente. L'objectif de cette sollicitation est d'associer l'ENSA-PLV à ce cadre partenarial et programmatique. L'intérêt pour l'école est d'être présent dans une scène de débats et de négociations où se retrouvent l'établissement public, les services de l'Etat, les services de la Région, les services de la Métropole, etc.

A ce stade, Est Ensemble a fait plusieurs repérages fonciers qui pourraient accueillir la relocalisation globale de l'ENSA-PLV. Elle souhaite que le CA autorise la formalisation de l'intérêt de l'école à ce dispositif. Elle rappelle que cela ne ferme pas le dialogue avec d'autres opportunités, le cas échéant.

**Caroline Lecourtois** ajoute qu'il faut veiller à ce que les hypothèses de relocalisation de l'école se fasse sur un territoire qui soit cohérent en termes de dessertes et de ressources tant pour les personnels que pour les étudiants. Le PPA d'Est Ensemble apparaît à ce stade comme une opportunité qui permettrait d'affirmer une position dans l'Est du Grand Paris et qui soit en cohérence avec l'identité de l'ENSA-PLV.

**Anne D'Orazio** complète en disant que les problématiques de desserte par un transport en commun à haut niveau de service est essentiel pour les étudiants comme pour l'ensemble des personnels. A ce titre, elle rappelle que le territoire de la plaine de l'Ourcq est aujourd'hui desservi par le métro (ligne 5) et que son maillage sera renforcé par les nouvelles infrastructures de transport (GPE -L15, T11, TZen 3, etc.).

**Caroline Lecourtois** conclut en disant qu'un courrier va être envoyé pour montrer l'intérêt que l'ENSA-PLV porte à la proposition d'Est Ensemble.

De même, elle rappelle que l'école a répondu aux demandes d'information relatives au PLF22-25 afin de pouvoir inscrire le projet de relocalisation dans les programmations de l'établissement et du Ministère de la Culture.

**Anne D'Orazio** dit que la stratégie mise en place est double. D'un côté, il y a une stratégie du Conseil d'Administration à officialiser sa présence dans les échanges avec Est Ensemble, de l'autre, il y a la stratégie de la direction afin que le Ministère de la Culture s'inscrive dans le cadre de ce PPA. Il s'agit bien ici d'œuvrer sur ces deux axes.

**- Approbation sur la participation au PPA d'Est Ensemble**

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le principe de participation aux réflexions du PPA d'Est Ensemble et demande à la présidente de donner suite aux courriers de sollicitation du président d'Est Ensemble.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 18**

10H00	2bis	<b>Information sur la situation d'accueil en ENSA d'étudiants en provenance d'Ukraine</b>	Caroline Lecourtois	
-------	------	---	---------------------	--

**Caroline Lecourtois** prend la parole concernant la situation actuelle en Ukraine. La directrice informe que fin février 2022, deux étudiants de l'ENSA-PLV étaient en mobilité en Russie ; l'un vient de rentrer, l'autre ne souhaite pas rentrer pour l'heure malgré les recommandations et relances de l'administration.

Au sein de l'ENSA-PLV, il y a trois étudiants qui sont d'origine ukrainienne. Une étudiante ne peut pas poursuivre ses études durant ce semestre car elle doit aider sa famille. Elle a par ailleurs monté une association de soutien.

La directrice annonce qu'elle a été sollicitée par des étudiants en architecture fuyant l'Ukraine qui demandent à être accueillis au sein de l'ENSA-PLV ; d'autres ENSA ont également été sollicitées.

Par ailleurs, elle précise que des échanges ont eu lieu avec la présidence du CNOA qui se mobilise sur l'accueil des architectes ukrainiens. Un problème se pose car le diplôme d'architecture ukrainien n'est pas reconnu en France.

A ce stade et au regard des demandes formulées, la direction souhaite que le CA autorise, au sein de l'ENSA-PLV et de manière exceptionnelle, l'accueil d'étudiants en provenance d'Ukraine.

Actuellement, les trois étudiants qui l'ont contacté, originaires d'Afrique du nord, sont en quatrième année de bachelor.

**Anne D'Orazio** demande si le Ministère de la Culture va venir en renfort car les écoles ne pourront pas seules subvenir à ces demandes.

**Caroline Lecourtois** lui répond qu'elle a saisi le Ministère concernant ces étudiants. Elle ajoute qu'une campagne de manière générale est actuellement mise en place en lien avec le Ministère des Affaires Etrangères pour venir en aide aux migrants ukrainiens.

**Suzel Balez** demande comment va être organisée la reconnaissance des UE au sein de l'ENSA-PLV.

**Caroline Lecourtois** a demandé aux étudiants des documents qui attestent qu'ils sont en quatrième année de bachelor. Elle pense les positionner en troisième année de licence au regard de ce qui est fait en VAE.

**Vincentella de Comarmond** dit que l'école a été sollicitée par HESAM car la Ville de Paris a mis en place un dispositif qui prévoit notamment de mettre à disposition des étudiants en provenance d'Ukraine un endroit pour assurer une aide alimentaire, un accès aux droits et un soutien psychologique.

**- Approbation de l'accueil des étudiants venant d'Ukraine selon les capacités**

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le principe de l'accueil d'étudiants en provenance d'Ukraine dans la mesure des capacités d'accueil de l'établissement.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 18**

**- Approbation de l'exonération des droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022**

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité, de manière exceptionnelle et pour l'année universitaire en cours, l'exonération des droits d'inscription des étudiants en provenance d'Ukraine.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 18**

10H15	3	<b>Budgétaire :</b>  - <b>Adoption du Compte Financier 2021</b>  - <b>Adoption de la cartographie des risques</b>  - <b>Adoption du Budget rectificatif d'urgence (BRU) 2022</b>  - <b>Adoption du BR 1_2022</b>  - <b>Information sur la mise à jour du PPI</b>  - <b>Examen et arbitrage des demandes de financement complémentaire des équipes de recherche</b>	Caroline Lecourtois Jérôme Candevan	- <i>Dossier CF 2021 : Note Ordonnateur, Note Agent Comptable, Liasse CF2021, Edition Bilan 2021, Compte de résultat 2021, Balances des comptes 2021, Délibération CF 2021</i>  - <i>Dossier BRU_2022 : Demande de régularisation, Tableaux 2,4 et 6 visés par le CBR, Délibération BRU_2022</i>  - <i>Dossier BR1_2022 : Note ordonnateur, Liasse budgétaire, Délibération BR1_2022</i>  - <i>PPI Mise à jour 2022</i>  - <i>Dossier Demandes financières-Equipes Recherche : AHTTEP, LET, GERPHAU, RAMAU, Chaire EFF&amp;T, Chaire Le logement demain</i>
-------	---	--	--	---

Arrivée de Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire, à 10h15

**- Présentation du Compte Financier 2021**

**Jérôme Candevan**, agent comptable, présente les principaux résultats du compte financier 2021.

Le compte de résultat intègre les charges et les recettes de fonctionnement. Pour ce qui est des charges de fonctionnement, elles ont augmenté de 13.32% en 2021 par rapport à 2020.

Concernant les fluides et les fournitures, il a baissé de 14%. Concernant les services extérieurs, celui-ci a encore progressé. Cette progression s'explique par le poids des locations immobilières et par les opérations d'investissement. Concernant la masse salariale, elle est légèrement en hausse de 2.17%. Concernant les charges de gestion courante, on constate baisse du fait d'une diminution des voyages.

Enfin, concernant les opérations non budgétaires, il y a une augmentation qui provient de la provision pour restructuration liée au protocole transactionnel de fin de bail du site de Cambrai qui a été payé sur 2022 mais dont le fait générateur était sur 2021.

Au niveau des produits, on a une baisse d'ensemble de 16.19%. Concernant les droits d'inscription et les recettes des Editions de La Villette, elles sont relativement stables. Toutefois, il y a des encaissements qui n'ont pas été titrés et qui concernent des frais d'inscription. Il va donc y avoir un décalage de recettes entre 2021 et 2022.

Concernant les subventions, elles sont légèrement en baisse. Les stocks des Editions de La Villette continuent à augmenter.

Au niveau du bilan, sur la partie de l'actif, il y a une hausse du fait du nombreux travaux réalisés, des stocks et les créances d'exploitation ont diminué. Quant à la trésorerie, elle est restée stable du fait d'un décalage avec la fin des travaux. Sur la partie du passif, il y a une hausse des capitaux propres, les réserves diminuent.

Sur l'évolution du fonds de roulement, il a diminué car il y a eu un résultat d'investissement déficitaire. Le besoin en fonds de roulement est lui négatif.

Sur les dépenses réelles, la part de l'investissement a fortement augmenté depuis 2019.

Enfin, le ratio entre les dépenses réelles et les subventions ministérielles augmente depuis 2018.

**Caroline Lecourtois** ajoute qu'il y a plus de recettes que ce qui était prévu mais que certaines recettes ont été reçues fin 2021 et devront être dépensées en 2022. De même, il y a un taux d'exécution en CP qui n'est pas suffisant. Il va dès lors falloir mieux programmer les crédits de dépense.

**Chantal Bonnefoy** rappelle que pour l'exercice 2021, il y avait un budget initial et deux budgets rectificatifs qui ont été approuvés. Elle constate que l'exécution ne se rapproche pas du prévisionnel. Elle n'émet pas de réserve sur ce compte financier.

#### **- Adoption de la délibération du Compte Financier 2021**

##### **Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la délibération.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 18**

**Chantal Bonnefoy** constate une erreur de chiffres sur les montants globaux, en AE et en CP. Elle demande à ce que les montants soient corrigés avant que la délibération soit signée par Madame la Présidente du CA.

#### **- Cartographie des risques**

**Jérôme Candevan** fait le point sur la cartographie des risques. Il précise que cette présentation reprend la cartographie de l'année dernière et que quelques actions ont été rajoutées. Les objectifs initialement fixés n'ont pas tous été atteints, notamment concernant les effectifs.

**Caroline Lecourtois** rappelle que la cartographie des risques n'existe que depuis l'année dernière et qu'avait été élaboré un certain nombre d'actions. Certaines n'ont pas encore été lancées et le seront prochainement.

**Anne D'Orazio** souligne que l'ENSA-PLV est en sous-effectif du point de vue des services administratifs ce qui peut pénaliser le lancement de certaines actions.

#### **- Adoption du Budget rectification d'urgence 2022**

**Chantal Bonnefoy** explique que budget rectificatif d'urgence est autorisé par le contrôleur budgétaire et encadré par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. En l'occurrence, ce budget n'a impacté que les AE d'investissement et les CP d'investissement. Le budget doit être entériné par les administrateurs lors de ce CA.

**Caroline Lecourtois** rappelle qu'il faut une délibération distincte du BRU et du BR1.

Au regard des délais supplémentaires d'exécution des travaux ou encore des travaux des sites de Flandre et Ardennes, il a été nécessaire de faire des demandes supplémentaires en CP ou en AE au regard du BI 2022 et de l'urgence de pouvoir procéder aux règlements des marchés de travaux qui ont été finalisés début 2022 au lieu de fin 2021.

**Chantal Bonnefoy** souligne que ce BRU a été autorisé. Il serait intéressant de connaître le montant de l'ensemble des factures ainsi que le niveau d'exécution du BRU à ce jour.

**Caroline Lecourtois** répond que suite aux différents échanges, un tableau de suivi des factures payées pour les travaux d'investissement a été établi. A ce jour, les sommes demandées n'ont pas été intégralement dépensées mais il reste encore des paiements qui doivent intervenir.

**Anne D’Orazio** souligne donc que ce BRU est en bonne voie d’exécution.

**- Adoption de la délibération du BRU 2022**

**Décision :**

Les membres du Conseil d’administration approuvent à l’unanimité la délibération relative au BRU 2022.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 18**

**- Adoption du BR1 2022**

**Anne D’Orazio** souligne que ce BR1 intègre le BRU qui vient d’être voté.

**Caroline Lecourtois** fait une présentation détaillée et chiffrée de ce BR1 2022. Elle rappelle que ce BR1 s’appuie sur le BRU mais également sur les notifications du Ministère de la Culture qui ont été reçues en janvier 2022. Le BI avait été prévisionné en fonction de potentielles subventions.

**Chantal Bonnefoy** formule une réserve sur ce BR1 2022 car il porte le niveau de la trésorerie disponible à un niveau bas et qu’il se fonde sur des hypothèses de consommation trop optimistes.

**Caroline Lecourtois** rappelle aux administrateurs que ce BR1 a pour mission majoritaire de permettre les travaux d’investissement au sein de l’école, travaux qui sont urgents.

**Chantal Bonnefoy** précise qu’un budget est certes prévisionnel mais il doit se rapprocher de la réalité, notamment concernant l’enveloppe de fonctionnement.

**Caroline Lecourtois** rappelle que les travaux d’investissement programmés et qui n’ont pas pu être réalisés jusque-là deviennent urgents. Elle invite donc les services concernés à bien effectuer les travaux cette année. Un travail de fond précis devra être fait entre ce BR1 et le futur BR2 afin d’être au plus juste de la dépense.

**Philippe Bourdier** souhaite connaître la position du CA et/ou de la direction de l’ENSA-PLV concernant la non prise en compte du loyer du site des Ardennes dans le compte financier dans les dotations actuelles.

**Caroline Lecourtois** répond qu’il y a une subvention supplémentaire de fonctionnement ce qui a permis notamment de financer les travaux sur le site des Ardennes. L’enveloppe concernant le loyer d’Ardennes est maintenant intégrée dans la subvention générale du Ministère de la Culture pour charge de service public. En quittant les sites Jaurès et Cambrai, le solde des crédits a été réintégré dans le projet des Ardennes. En 2022, il n’y aura donc plus que le montant des loyers du site des Ardennes à prendre en charge. L’année 2021 a nécessité d’assurer les frais relatifs aux sites Jaurès et Cambrai en complément de ceux de Ardennes, situation qui s’arrête dès 2022.

**- Adoption de la délibération du BR1 2022**

**Décision :**

Les membres du Conseil d’administration approuvent à l’unanimité la délibération relative au BR1 2022.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 18**

- **Examen et arbitrage des demandes de financement complémentaire des équipes de recherche**

**Caroline Lecourtois** rappelle que les équipes de recherche ont eu la notification des subventions 2022. La campagne concernait les demandes de financement complémentaire auprès du CA. Elle fait une présentation des demandes des équipes de recherche, en notant que certaines équipes n'ont fait aucune demande. Les demandes aboutiraient à une réelle augmentation des crédits de fonctionnement.

**Suzel Balez** ajoute que le CA avait pris une décision précédemment afin de soutenir les équipes de recherche. De même, elle rappelle que les équipes de recherche contribuent au rayonnement de l'établissement et, de manière générale, au rayonnement des écoles d'architecture de France.

**Anne D'Orazio** ajoute concernant ce dernier point qu'Aurélié Cousi, Directrice de l'Architecture, à l'occasion de la signature du contrat d'établissement en janvier 2022, avait souligné l'importance du département « recherche » au sein de l'ENSA-PLV. Par ailleurs, elle souligne que l'objectif, autant que faire ce peut, est de faire un BR2 suffisamment tard dans l'année pour être au plus proche de la dépense pour l'ensemble des services ce qui inclut les équipes du département « recherche ». Dans ce cadre, il faudrait trouver une articulation entre les demandes de soutien faite par les équipes de recherche et l'exécution budgétaire.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'ensemble des demandes des équipes de recherche de l'ENSA-PLV.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 18**

- **Information sur la mise à jour du PPI**

**Caroline Lecourtois** prend la parole concernant le PPI qui a été envoyé à titre informatif. Ce PPI a été mis à jour et présente toutes les opérations que l'école mène ou qu'elle souhaite mener jusqu'à la relocalisation de l'école.

**Frédéric Sallet**, Secrétaire général, ajoute qu'ils ont procédé à la trajectoire jusqu'en 2024 avec des chiffres qui reprennent les besoins en investissement.



Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
11H45	4	<b>Gouvernance interne / Instances :</b> - <b>Approbation du calendrier électoral du CA</b> - <b>Information sur le bilan de la campagne 2022_phase « Mutation »</b> - <b>Demande révision des frais d'inscription du Post-Master Recherche</b> - <b>Approbation des règlements des études de l'ENSAPLV par cycles et formations : Licence, Master, HMONP, DSA Architecture et projet urbain, D-PRAUG, DPEA Architecture navale</b>	Caroline Lecourtois Vincentella de Comarmond	- <i>Proposition de calendrier électoral</i> - <i>Note bilan campagne 2022, phase « mutation » Enseignants-chercheurs (MCF &amp; PR)</i> - <i>Demande Conseil Post-Master Recherche augmentation des frais d'inscription pour 2022-2023</i> - <i>Dossier Règlement des études : Licence, Master, HMONP, DSA Architecture et projet urbain, D-PRAUG, DPEA Architecture navale,</i> - <i>RD Vote en ligne CFVE du 25 février 2022</i>

#### - **Approbation du calendrier électoral du CA**

**Anne D'Orazio** rappelle que le calendrier des élections doit être voté. Une proposition a été faite par la direction. Elle émet un point de réserve concernant le jour choisi pour l'élection du CA, à savoir le vendredi. Elle ajoute qu'il va aussi falloir délibérer sur les modalités de vote, à savoir un vote à l'urne ou un vote électronique.

**Suzel Balez** demande s'il est possible de passer au vote électronique. Cette modalité peut certainement encourager le vote et est d'une grande souplesse.

**Anne D'Orazio** rappelle que le vote électronique est très coûteux, que ce soit en termes de temps pour les RH qu'en terme de coût. Toutefois, ce vote présente des avantages notamment lorsqu'il y a des contraintes sanitaires. Elle ajoute également que le vote par correspondance n'est pas clair dans le règlement intérieur. Enfin, si un vote à l'urne est choisi, il serait souhaitable qu'il s'échelonne sur plusieurs jours comme cela a été fait pour les élections du printemps 2018.

**Caroline Lecourtois** informe qu'il est préférable de privilégier le vote par correspondance et le vote à l'urne.

**Thomas Elefteriou** ajoute que le vote électronique est intéressant mais qu'il ne vaut mieux pas le mettre en place tout de suite car il n'a pas été budgété, le choix d'un prestataire n'a pas été effectué. Or, l'élection se tenant a priori en juin, cela aurait dû être fait avant.

**Philippe Dehan** demande pourquoi le vote électronique coûte plus cher.

*Laurence Bassières quitte le CA à 12h23 et donne son pouvoir à Suzel Balez.  
Le nombre de voix reste de 18 (14 présents + 4 pouvoirs)*

**Anne D'Orazio** répond qu'il y a un formalisme important à respecter pour éviter tout risque de contentieux et que des prestataires spécifiques doivent être choisis.

Elle propose d'arrêter le principe du calendrier sur la période courant juin, de déléguer au bureau du CA l'arbitrage sur le calendrier définitif afin que soit envisagé un vote à l'urne sur plusieurs jours.

#### - **Adoption des principes**

#### **Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 18**

## **- Présentation, pour information, du bilan de la phase mutation**

**Caroline Lecourtois** informe que le CPS a transmis une demande de 25 postes au Ministère de la Culture et que ce dernier en a publié 10 dans le cadre de la campagne 2022.

Sur l'ensemble des postes ouverts lors de la phase de mutation, 3 n'ont reçu aucune candidature, 4 n'ont pas donné lieu à une attribution au terme des CDS et sur 3 postes restant, le CDS TPCAU a classé des candidats au titre de la mutation. Elle informe que ces 3 postes étaient des postes de transfert T3-T2 et que dès lors ils ne seront pas ouverts au concours ce qui risque de poser un problème en termes de nombre de postes disponibles pour la rentrée 2022-2023.

**Anne D'Orazio** rappelle à tous que le CA n'est plus compétent concernant ces problématiques et qu'il s'agit là d'un point d'information aux administrateurs

**Catherine Maumi** dit qu'il y a une incohérence entre les textes et la demande du Ministère de la Culture. Il y a d'un côté une demande de transfert T3-T2 qui vise à réduire le nombre de T3 et de l'autre côté cette question des mutations prioritaires. Or, elle rappelle qu'il est difficile de refuser des candidats à la mutation car il est compliqué de le justifier sauf si une fiche très détaillée a été rédigée.

Pour elle, si le Ministère de la Culture accepte le transfert T3-T2, elle accepte le principe de mutation.

**Philippe Dehan** rejoint Catherine Maumi. Si le Ministère de la Culture autorise à ouvrir ses postes, c'est qu'il accepte le fait que ce soit du transfert T3-T2. Il ajoute que si cette situation perdure, il va proposer que le CPS démissionne.

**Anne D'Orazio** conclut que la doctrine du Ministère en la matière doit être différente car il n'est pas envisageable que les établissements soient pénalisés de la sorte dans un conflit entre la phase de mutation et les transferts qui ne peuvent s'opérer que lors de la phase concours

Elle propose au CA que, conjointement avec le Président du CPS, ils rédigent et envoient un courrier au Ministère de la Culture au terme de la campagne 2022.

*Michel Terré quitte le CA à 12h33 et emporte le pouvoir de L. Ducourtieux*

*Barmak Lahiji quitte le CA à 12h49.*

*Le nombre de voix est porté à 15 (12 présents + 3 pouvoirs)*

## **- Demande de révision des frais d'inscription du Post-Master Recherche**

**Anne D'Orazio** informe que le Conseil du Post-Master Recherche, réuni le 21 janv. 2022, a demandé que puisse être procédée à l'augmentation de 200 euros des frais d'inscription de cette formation. Ces frais d'inscription, pour rappel, n'ont pas été révisés depuis 2012.

### **Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette révision.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 15

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 15**

## **- Approbation des règlements des études de l'ENSAPLV par cycles et formations : Licence, Master, HMONP, DSA Architecture et projet urbain, D-PRAUG, DPEA Architecture navale**

**Anne D'Orazio** rappelle que les derniers règlements des études dataient de 2010. Conformément au code de l'éducation, ces règlements sont obligatoires et que chaque formation doit en posséder un.

Le règlement du Post-Master Recherche est en cours de validation, il sera présenté à un prochain CA.

**Vincentella de Comarmond** complète en disant que le règlement du Post-Master Recherche sera présenté au CA du 22 avril car le conseil du Post-master doit arbitrer les changements.

Pour les règlements présentés aujourd'hui, elle rappelle qu'ils ont été travaillés en lien avec la CFVE. Elle ajoute qu'il y a un relevé de décision avec avis de la CFVE en date du 25 février 2022.

Ils ont pris en compte les remarques apportées par Laurence Bassières et proposent donc des modifications aux règlements.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'ensemble des règlements des études présentés et modifiés pour chaque niveau de formation.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 15

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 15**

12H45	5	Questions diverses		
-------	---	--------------------	--	--

**Philippe Bourdier** souhaite avoir confirmation que l'opération portant sur l'arbre des 50 ans, opération qui avait été approuvée en CA, va se poursuivre.

Il pose aussi une question concernant la maquette du Thoronet présente dans l'atrium. Il rappelle qu'il y avait eu des échanges concernant une convention sur cette maquette afin qu'elle soit mise en valeur sur site. Faute de fonds, cela n'avait pu aboutir. Il souhaite savoir si une demande de financement pour le transfert de cette maquette serait envisageable.

**Anne D'Orazio** répond sur le premier point que dans la mesure où les conditions techniques le permettent, rien ne s'oppose à la poursuite de cette opération. En ce qui concerne la demande relative à la maquette du Thoronet, elle souhaite qu'une aide spécifique puisse être faite à la DRAC.

**Katya Samardzic**, représentante du DRAC Ile de France, confirme que cela peut être envisagé du côté de la DRAC.

**Caroline Lecourtois**, par ailleurs, rappelle aux administrateurs que le Contrat pluriannuel de l'établissement a été signé le 12 janvier dernier avec la tutelle et qu'à cette occasion Aurélie Cousi, Directrice de l'Architecture, et Frédéric Gaston, SDESRA, sont venus à l'école.

Enfin, elle informe les membres du CA que l'école s'est engagée dans la réponse de plusieurs appels d'offres, notamment celui de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir (AMI CMA) dont l'objectif est de travailler avec l'ensemble du réseau national des ENSA au sujet de l'évolution des formations et des métiers de l'architecture. Un autre projet concerne les JOP 2024. Dans ce cadre, l'EPPGHV (Parc de La Villette) est chargé d'accueillir sur son site les fédérations sportives. Une démarche conjointe avec le Ministère de la Culture est engagée qui vise à solliciter l'ensemble des ENSA pour qu'elles participent à la conception de cet aménagement et à la production de pavillons d'accueil. Enfin, l'école réfléchit à répondre à un autre appel d'offre, Culture-Pro, qui consiste à accompagner les étudiants dans la voie de la professionnalisation.

**Anne D'Orazio** rappelle que deux séminaires pédagogiques sont prévus, les 9 avril et 21 mai 2022, à l'initiative du CPS.

Anne D'Orazio remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 12h50.

**Le prochain CA aura lieu le 22 avril 2022 à 9h30.**

La Présidente de séance,

**Madame Anne D'Orazio**

